

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 35 (1955)
Heft: 7-8

Anhang: [Notre supplément mensuel]
Autor: Chambre de commerce suisse en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial

Les négociations commerciales engagées le 3 mai entre la France et la Suisse n'ont pas abouti avant le 30 juin, date d'expiration des arrangements antérieurs. Il en est résulté une coupure dans les relations réciproques, l'absence d'accord ne permettant plus de délivrer, d'un côté ni de l'autre, au titre de contingents postérieurs au 1^{er} juillet, des licences d'importation pour les marchandises contingentées.

Comment a-t-on pu en arriver là ?

Le communiqué publié à Berne à l'issue de la réunion du Conseil fédéral nous apprend que c'est la fixation des contingents d'importation de marchandises suisses en France qui a soulevé des difficultés. Il nous apprend aussi que le gouvernement suisse attache une importance primordiale à ce problème dont il souligne la gravité, et qu'il a décidé, après un examen approfondi de la situation, de maintenir avec la plus grande fermeté ses demandes.

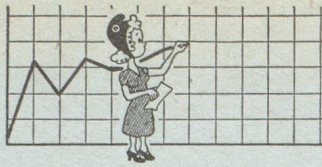
En France, l'on s'étonne d'une décision qui ne paraît pas être en harmonie avec la cordialité coutumière des relations franco-suissees et qui semble généralement disproportionnée avec l'importance du litige.

Pour comprendre la réaction des autorités suisses, il faut se rappeler un fait élémentaire qu'on oublie souvent : la Suisse n'a guère de marché intérieur et ne peut vivre sur elle-même ; or, pour pouvoir importer elle doit exporter et par conséquent acheter à qui lui achète ; pour elle la France est un client de grande importance, ce qui explique le prix qu'elle attache à l'instauration d'un statut équitable de ses échanges avec elle. Or depuis trois ans et demi notre pays supporte, avec une grande patience, des restrictions d'importation motivées à l'origine par une situation que nos exportateurs n'avaient pas contribué à créer ; depuis longtemps les négociateurs français sont au courant de la décision de leurs collègues suisses de réformer profondément les accords antérieurs et les grandes lignes de cette décision leur ont été communiquées deux mois et demi à l'avance. Il ne faut pas perdre de vue non plus que l'accord du 8 décembre 1951, qui avait été bien accueilli dans l'ensemble, était loin de donner satisfaction à certaines branches de l'économie suisse, en particulier les fromages, l'horlogerie, les raccords, les machines à écrire, les motoculteurs. Il faut tenir compte enfin du petit nombre de produits suisses qui bénéficient de la libération et de la charge très lourde que représente pour eux la perception de la taxe spéciale temporaire de compensation.

Toutes ces raisons expliquent que l'on ne soit plus disposé, à Berne, au moment où la France a équilibré son commerce extérieur et restauré ses réserves de devises, à conclure un accord fondé sur une situation périmée et que l'on soit fermement décidé, au contraire, à fonder nos échanges sur une base solide et équitable qui lui permettrait de retrouver, dans la mesure du possible, leur structure traditionnelle.

Il est profondément regrettable qu'un tel différend soit né entre nos deux pays, pour des raisons d'importance somme toutes minimes, et notre Compagnie ne peut qu'exprimer sa tristesse et son espoir de voir prendre fin une situation préjudiciable à tous.

Chambre de commerce suisse en France



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LE FAIT DU MOIS **Agitation sociale.** — La grève générale des fonctionnaires, prévue pour le 1^{er} juillet, n'a pas eu lieu. La France a pu échapper à cette épreuve qui n'aurait pas manqué d'avoir des répercussions fort graves sur la situation économique et sociale du pays. Mais cette menace n'a été dissipée que grâce à un réaménagement et une revalorisation de la rémunération de la fonction publique. La surcharge budgétaire qui en résultera s'élèvera, dès 1956, à 70 milliards pour atteindre par la suite en année pleine 180 milliards.

D'abord circonscrite au secteur public, l'agitation sociale a gagné l'industrie privée. Les syndicats estiment que le moment est favorable au relèvement des salaires, en se basant notamment sur le développement de la production et la bonne marche des affaires dans la plupart des branches industrielles. Pourtant, les organisations ouvrières ont rarement recours à la lutte directe, et les grèves, une fois déclenchées, s'apaisent généralement très vite. Si les ouvriers ne font pas montre d'une plus grande combativité, c'est qu'ils n'ont pas à défendre leurs positions menacées par la hausse des prix. Ceux-ci restent, au contraire, stables et les emplois assurés. Il s'agit en somme d'obtenir une élévation du niveau de vie de la main-d'œuvre ou, en d'autres termes, d'augmenter sa part dans le revenu national. D'ailleurs, aux États-Unis et en Grande-Bretagne, on peut observer une évolution analogue. Comme on se trouve, en France, à la veille du départ pour les congés payés, c'est-à-dire à une époque de l'année peu propice à la propagation de l'agitation sociale, ce n'est qu'à la rentrée en automne qu'on pourra se faire une idée exacte de l'ampleur du mouvement.

SALAIRES **Accroissement de la masse salariale.** — L'Institut national de la Statistique vient de publier son évaluation de la masse des salaires distribués en 1954. Il avance un chiffre de 4.700 milliards environ qui se compare avec 4.450 milliards en 1953 et 4.325 milliards en 1952. Il s'agit, en l'occurrence, de la masse salariale brute, c'est-à-dire y compris la cotisation ouvrière à la Sécurité Sociale, toutes indemnités et avantages en nature, mais non compris les avantages sociaux (allocations familiales, pensions, retraites, etc.). Entre 1953 et 1954, la masse salariale s'est accrue donc de 250 milliards, soit 5,5 %. D'autre part, l'indice général des salaires, établi par le Ministère du Travail (base 100 en 1946), marque, en passant de 500 en janvier 1954 à 539 en janvier 1955, une augmentation de 8 % environ.

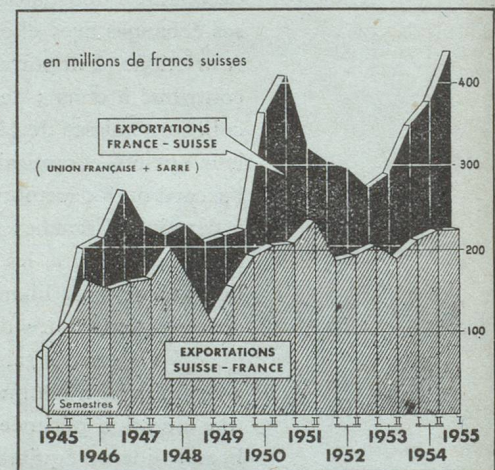
PRIX **Tassement en juin.** — L'indice général des prix de gros (base 100 en 1949) a fléchi de 137 fin mai à 133,2 fin juin, soit une baisse de 2,8 %. L'an dernier, fin juin, il était de 134,8. La baisse de l'indice est due surtout à celle des produits alimentaires, dont l'indice est passé de 128,1 à 118,9, diminuant ainsi de 7,2 %. L'indice d'ensemble des prix à la consommation familiale accuse une baisse sensiblement plus modeste. Il revient de 145,6 à 144,7, soit un fléchissement ne dépassant pas 0,6 %. En juin 1954, cet indice s'établissait à 143,8.

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL **Nouvelle politique.** — Jusqu'ici, seules quelques régions favorisées semblaient participer au développement économique et social de la France. La capitale et ses environs sont surpeuplés et surindustrialisés, comme d'ailleurs le Nord, la Lorraine et certaines autres contrées. D'autres régions, par contre, se dépeuplent et souffrent d'une lente anémie. Il est vrai que, depuis quelques années, on peut observer l'amorce d'un renversement de la tendance. En vue d'accélérer cette

évolution, le gouvernement vient de prendre un ensemble de mesures destinées à « favoriser la mise en valeur des régions qui souffrent de sous-emploi et d'un développement économique insuffisant ». Ces mesures prévoient notamment l'établissement de programmes d'action régionale susceptible de promouvoir la décentralisation de l'industrie et la rénovation de l'agriculture. L'État accordera dans ce but une aide financière sous forme, soit de garantie, soit de bonification d'intérêt en faveur des emprunts qui seraient contractés pour financer les opérations visées. Un régime fiscal de faveur, et autres avantages substantiels sont également prévus. Ainsi, la politique de « développement régional » rejoint celle de « reconversion », la rénovation de l'économie française constituant leur but commun.

Nouvel excédent. — Pour la neuvième fois consécutive, U. E. P. les comptes mensuels de la France à l'Union européenne de paiements se révèlent créditeurs. Le solde actif pour juin est particulièrement important : il se monte à 21,7 millions de dollars, contre seulement 8,2 millions en mai et 10,8 millions en avril. Il est dû en partie au versement de la troisième tranche de 30 millions de francs suisses, soit 6,9 millions de dollars, du crédit accordé par les Chemins de fer fédéraux à la S. N. C. F. Cet excédent a été de nouveau remboursé à la France par l'U. E. P. dans sa totalité, en dollars, par prélèvement sur les versements en or effectués par la France avant le 30 juin 1954 au delà de son quota. Au total, 108,8 millions de dollars ont été remboursés ainsi à la France.

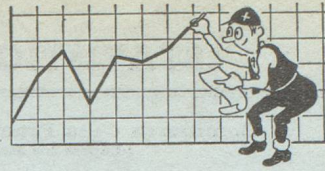
GRAPHIQUES DU COM



COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours Napoléon	7 juillet 2.500	16 juin 2.610	8 juillet 2.720
Cours fr. s. marché parallèle. . .	7 juillet 85,75	16 juin 85,25	8 juillet 84,25
Ind. valeurs métropolitaines (1949 = 100)	1 ^{er} juillet 354	10 juin 349	9 juillet 226
Ind. prod. ind. (1938 = 100).	mai 173	avril 169	mai 161
Ind. sal. hor. ouv. mét. rég. paris. (1949 = 100)	avril 193	mars 192	avril 183
Ind. prix de gros (1949 = 100).	juin 133,2	mai 137,0	juin 134,8
Ind. prix. consom. familiale (1949 = 100)	juin 144,7	mai 145,6	juin 143,8
Transports commerc. (mio. t.)	avril 15,7	mars 16,1	avril 12,8
Voyageurs (millions)	avril 42,8	mars 43,7	avril 42,7
Ind. vol. import. (1938 = 100).	mai 148	avril 161	mai 142
Ind. vol. export. (1938 = 100).	mai 225	avril 248	mai 203
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio. \$)	juin + 24,4	mai + 8,2	juin - 6,2

EN QUELQUES LIGNES



SUISSE

U. E. P. Nouveau déficit. — Pour le mois de juin, le trafic des paiements de la Suisse avec les pays membres de l'U. E. P. fait ressortir un solde passif de 27,6 millions de francs, ce solde étant dû en majeure partie au versement de la troisième tranche de 30 millions de francs du crédit accordé par les C. F. F. aux chemins de fer français. Compte tenu des amortissements prévus par les accords de consolidation, le crédit de la Confédération à l'U. E. P. a diminué de 19,8 millions, se situant à 541,5 millions de francs. Ainsi le crédit cumulatif est utilisé à raison de 58,3 %.

COMMERCE EXTÉRIEUR Résultats de juin. — Importations et exportations du mois de juin ont sensiblement augmenté par rapport à celles du mois de mai. Avec 548 mio. de francs suisses, les importations de juin 1955 font apparaître une plus-value de 79 mio. par rapport à celles de juin 1954. Quant aux exportations, avec 476 mio. de francs suisses, elles dépassent de 59 mio. celles du même mois de l'année précédente.

BANQUE Nominations. — Le Conseil fédéral a accepté pour le 31 mai 1956 la démission de M. le Prof. P. Keller de ses fonctions de président de la Direction de la Banque Nationale Suisse.

A la présidence de la direction et à la tête du premier département qu'il dirigeait, M. le Prof. P. Keller sera remplacé par M. Walter Schwegler, directeur général, chef du troisième département. M. Ricardo Motta a été nommé membre de la Direction générale et chef du deuxième département, ainsi que vice-président de la Direction, en remplacement de M. le Dr P. Rossy. M. Alexandre Hay a été nommé suppléant du chef du deuxième département.

Projet de loi. — Durant sa dernière session, le Conseil national, au cours du débat sur la nouvelle loi concernant la défense économique du pays, a décidé par 67 voix contre 64 de biffer l'article 19 de cette loi qui était vivement combattu par l'économie privée. En effet, cette disposition aurait permis à l'État de prendre des mesures de protection en faveur de produits indigènes même dans une situation internationale normale.

En revanche, le Conseil national a accepté à l'unanimité un postulat chargeant le Conseil fédéral de prévoir des mesures qui permettraient de continuer la production du carburant indigène dans les usines d'Ems.

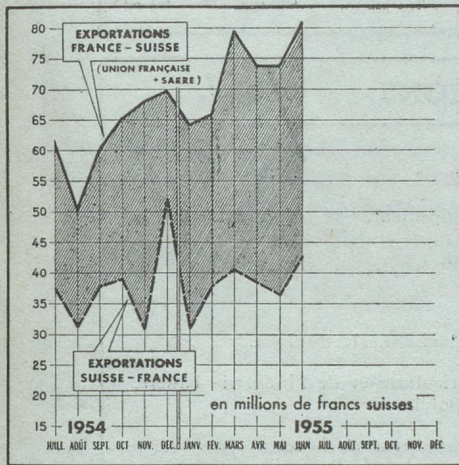
Liquidation de la Caisse de prêts. — Le 24 juin, le Conseil fédéral a publié son message concernant la liquidation de la Caisse de prêts de la Confédération suisse. Créée en 1932 cette institution n'a plus de raison d'être actuellement puisqu'il s'agit d'un organe de secours destiné à accorder des crédits de transition à des entreprises dont certains actifs deviennent difficilement réalisables en temps de crise. D'après le message, on peut admettre que cette liquidation donnera un solde actif de 11 ou 12 millions de francs dont les trois quarts reviendront à la Confédération, tandis que le solde sera réparti entre les établissements ayant souscrit au capital de garantie.

Emprunt 3 %. — L'emprunt 3 % de 400 millions de francs récemment émis par la Confédération n'a été souscrit qu'à raison de 90 %. Dans les milieux officiels, on considère ce résultat comme normal, étant donné que le public vient d'être vivement sollicité par des emprunts étrangers à rendement plus élevé. Toutefois, ce résultat a eu pour conséquence de faire ajourner à l'automne deux emprunts obligataires d'entreprises industrielles qui allaient être lancés.

Diminution des impôts. — Par 88 voix contre 38 au Conseil national, et par 23 voix contre 0 au Conseil des États, a été acceptée une motion commune des partis bourgeois demandant une réduction des impôts fédéraux. M. Streuli, chef du Département des Finances, a déclaré, au nom du Conseil fédéral, accepter cette motion et vouloir présenter un projet de réductions simples et rapidement exécutables. Selon le Gouvernement, seule une diminution d'un pourcentage uniforme de l'impôt pour la défense nationale et de l'impôt sur le chiffre d'affaires est compatible avec les dispositions du régime financier transitoire actuel. Sans donner de précisions quant à l'ampleur de ces réductions, M. Streuli a laissé entendre qu'elles pourraient atteindre 80 à 120 millions de francs pour les prochaines années. Le projet ne sera d'ailleurs présenté aux Chambres qu'après les élections d'automne, c'est-à-dire à la session de décembre du Parlement.

Conférence internationale à Genève. — Du 8 au 21 août, à Genève, durant la Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie nucléaire, aura lieu la première exposition internationale des applications pacifiques de l'énergie atomique. Un réacteur américain de recherches sera installé à Genève durant la conférence et, selon accord paraphé à Washington, sera ensuite acheté par la Suisse pour être installé à Zurich. Rappelons que la construction de la pile atomique de Wuerenlingen (Argovie) par la « Réacteur S. A. » est en cours et que l'on prévoit sa mise en exploitation pour 1957.

MERCE FRANCO-SUISSE



COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours pièce or 20 fr. s.	11 juillet 28,50	18 juin 28,50	10 juillet 30,75
Cours billet 100 fr. s.	11 juillet 1,16 ^{1/4}	18 juin 1,15	10 juillet 1,18
Ind. gén. actions	juin 419	mai 412	juin 361
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant)	1 ^{er} trim. 1955 131	1 ^{er} trim. 1954 132	1 ^{er} trim. 1954 125
Ind. prix de gros (1939 = 100)	juin 214,7	mai 214,3	juin 214
Coût de la vie (1939 = 100)	juin 172,3	mai 172,3	juin 170,5
Ind. salaires hor. réels (1939 = 100)	1 ^{er} trim. 1955 115,6	1 ^{er} trim. 1954 113,9	1 ^{er} trim. 1954 115,4
Marchandises transportées C. F. F. (mio. de t.)	mai 2,0	avril 1,8	mai 1,8
Voyageurs (millions)	mai 16,7	avril 18,4	mai 16,2
Ind. import. (1938 = 100)	juin 177	mai 164	juin 150
Ind. export. (1938 = 100)	juin 172	mai 162	juin 145
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio. \$)	juin - 8,3	mai - 16,8	juin + 13,8

STATISTIQUES FRANCO-SUISSES

Commerce de la France et de la Suisse avec les pays étrangers (d'après les statistiques douanières française et suisse)

	FRANCE + SARRE (en millions de francs français)			SUISSE (en milliers de francs suisses)		
	Importations	Exportations	Solde	Importations	Exportations	Solde
	Moy. mens. 1953.	91 078	73 866	— 17.212	422.557	430.384
Total 1954.	1.110.775	965.674	— 145.101	5.591.597	5.271.518	— 320.079
Moy. mens. 1954.	92 564	80 472	— 12.092	465.966	439.293	— 26.673
Janvier 1955	86.365	85.180	— 1.185	449.546	384.032	— 65.514
Février 1955	103.627	91.073	— 12.554	482.763	429.849	— 52.914
Mars 1955	106.856	89.613	— 17.243	562.111	474.226	— 87.885
Avril 1955	113.792	106.325	— 7.467	536.590	439.404	— 97.186
Mai 1955	103.509	95.762	— 7.747	508.894	444.309	— 64.585
Juin 1955	109.398	96.698	— 12.700	548.365	475.836	— 72.529

Commerce franco-suisse (d'après les statistiques douanières suisses)

	FRANCE + SARRE (en milliers de fr. s.)			OUTRE-MER (en milliers de fr. s.)			TOTAL (en milliers de fr. s.)		
	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française
	Moy. mens. 1953.	30.960	47.102	+ 16.142	4.140	2.160	— 1.980	35.100	49.261
Total 1954.	395.076	700.939	+305.863	51.718	25.600	—26.118	446.794	726.539	+279.745
Moy. mens. 1954.	32.923	58.412	+ 25.489	4.310	2.133	— 2.177	37.233	60.545	+ 23.312
Janvier 1955	27.401	61.296	+ 33.895	3.881	2.997	— 884	31.282	64.293	+ 33.011
Février 1955	33.559	63.668	+ 30.109	4.489	2.390	— 2.099	38.048	66.058	+ 28.010
Mars 1955	36.508	76.493	+ 39.985	3.955	2.875	— 1.080	40.463	79.386	+ 38.905
Avril 1955	34.605	69.892	+ 35.287	3.895	3.897	— 2	38.500	73.789	+ 35.289
Mai 1955	29.446	71.416	+ 41.970	3.608	2.467	— 1.141	33.054	73.883	+ 40.829
Juin 1955	37.878	78.051	+ 40.173	4.658	2.699	— 1.959	42.536	80.750	+ 38.214

CALENDRIER DES FOIRES ET EXPOSITIONS

Genève	27 août au 19 septembre 1955	Exposition Montres et Bijoux.
Besançon	1 ^{er} au 11 septembre 1955	Salon international de l'horlogerie.
Strasbourg	3 au 18 septembre 1955	Foire de Strasbourg.
Paris	8 au 19 septembre 1955	Salon international de l'équipement, de l'industrie de la blanchisserie.
Paris	9 au 14 septembre 1955	Semaine internationale du cuir.
Lausanne	10 au 25 septembre 1955	Comptoir suisse.
Marseille	17 septembre au 3 octobre 1955	Foire de Marseille.
Paris	30 septembre au 16 octobre 1955	Salon nautique international.
Paris	1 ^{er} au 11 octobre 1955	Salon national de la radio, télévision, électronique.
Oran	1 ^{er} au 16 octobre 1955	Foire exposition.
Saint-Gall	6 au 16 octobre 1955	OLMA, Foire suisse de l'agriculture et de l'industrie laitière.
Paris	6 au 16 octobre 1955	Salon international de l'automobile.
Toulouse	7 au 23 octobre 1955	Quinzaine des Arts ménagers.
Paris	14 au 25 octobre 1955	Salon des industries et du commerce de bureau.
Paris	1 ^{er} au 20 novembre 1955	Salon de l'enfance, de la jeunesse et de la famille.
Paris	5 au 14 novembre 1955	Salon international de l'emballage, de l'embouteillage, conditionnement, manutention, présentation et technique de distribution.
Paris	5 au 14 novembre 1955	Salon de l'équipement des industries et commerces de l'alimentation.
Paris	5 au 14 novembre 1955	Salon international de l'équipement laitier.
Dijon	5 au 20 novembre 1955	Foire exposition.
Paris	10 au 21 novembre 1955	Salon de l'équipement hôtelier.
Paris	3 au 11 décembre 1955	Salon international du bois.
Paris	3 au 12 décembre 1955	Salon de la chimie et des matières plastiques.

Nous tenons à la disposition de nos membres des cartes de légitimation pour le Comptoir suisse et pour la Foire de Strasbourg.